



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 LaurierSt./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This document contains a security requirement.

Ce document contient une condition de sécurité.

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Maintenance & Professional Consulting Services
Division (FK)
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet FBI - CBSA , Rigaud, Quebec	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP168-171845/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20171845	Date 2016-12-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FK-289-72007	
File No. - N° de dossier fk289.EP168-171845	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-02-21	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ghoumrassi(fk div), Hakim	Buyer Id - Id de l'acheteur fk289
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4910 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3600
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification 001 vise à changer la date de clôture de l'invitation à soumissionner et pour mettre à jour l'autorité contractante.

1) Changer la date de clôture de l'invitation à soumissionner du 31 janvier 2017 au **21 février 2017.**

2)

Au IG 3 à l'autorité contractante de supprimer son intégralité et remplacer par ce qui suit :

1. Autorité contractante :

Hakim Ghoumrassi

Chef d'équipe d'approvisionnement p.i, Direction générale des approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Gouvernement du Canada

hakim.ghoumrassi@pwgsc-tpsgc.gc.ca / Tel: 873-469-4910

L'autorité contractante est responsable de la gestion de la présente DP et de tout contrat subséquent. Elle doit autoriser toute modification par écrit. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée de la DP et du contrat subséquent ou de travaux qui n'y sont pas prévus en s'appuyant sur des demandes ou des instructions verbales ou écrites d'un employé du gouvernement autre que l'autorité contractante susmentionnée.

Au CS2.1 à l'autorité contractante de supprimer son intégralité et remplacer par ce qui suit :

1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Hakim Ghoumrassi

Chef d'équipe d'approvisionnement par intérim

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Services de l'attribution des marchés immobiliers

Place du Portage, Phase III, pièce 3C2

11, rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 873-469-4910

Télécopieur : 819-956-3600

Courriel : hakim.ghoumrassi@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Il n'y a aucune autre modification.